



Conseil national  
de l'information statistique

---

## Réunion de la commission « Services publics et services aux publics » du 4 octobre 2017

### SYNTHÈSE

---

La commission « Services publics et services aux publics » du 4 octobre 2017 s'est tenue sous la présidence de Pierre-Yves Geoffard.

La commission a débuté par l'examen de trois **demandes d'avis d'opportunité** formulées par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees). Il s'agit du renouvellement de l'enquête sur les bénéficiaires de minima sociaux pour 2018, de la reconduction du panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale sur la période 2018-2022, et enfin de la troisième vague de l'enquête santé européenne (EHIS) pour l'année 2019. Les trois demandes ont reçu un avis d'opportunité favorable et pourront passer devant le comité du Label.

La commission a ensuite été informée de trois **demandes d'accès aux sources administratives dans le cadre de l'article 7bis** de la loi de 1951, exprimées par la DREES.

**Le programme de travail du service statistique public pour l'année 2018** a ensuite été présenté centré sur les projets nouveaux de la Drees et de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp).

**Pour la Drees**, deux nouveaux projets ont été présentés.

Un projet d'appariement entre le Système national de données de santé (SNDS) et l'Échantillon démographique permanent (EDP) est engagé. L'objectif fixé est d'aboutir, sous réserve d'un examen favorable par la Cnil, à la mise à disposition de deux fichiers : un EDP-Santé agrégé (accessible *via* le CASD) et un EDP-Santé détaillé (accessible *via* le portail du SNDS). L'enjeu serait ainsi de permettre aux chercheurs d'étudier les déterminants sociaux et territoriaux de la santé et du recours aux soins, le système de protection sociale et d'assurance maladie, ainsi que les parcours de soins des personnes handicapées et des personnes âgées dépendantes. Pour les milieux académiques et les pouvoirs publics, cette source constituerait un outil pour mieux comprendre les inégalités sociales et territoriales de santé persistantes au sein de la société. L'apport des données de l'EDP permettrait de donner une dimension longitudinale au dispositif.

Dans le domaine de la protection sociale, l'année 2018 serait marquée par la collecte auprès des conseils départementaux d'informations individuelles concernant les demandeurs et bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de l'aide sociale à l'hébergement (ASH). À partir de ces données, l'objectif serait de constituer un panel baptisé ENEAS, échantillon national d'études sur l'autonomie et l'hébergement des seniors.

De son côté, **la Depp** a exposé ses réponses aux avis du moyen terme 2014-2018 du Cnis.

Le projet de mise en place d'un Identifiant national élevé (INE) pour permettre l'analyse des parcours scolaires des élèves et étudiants a nécessité la refonte préalable du système d'observation de la scolarité des élèves du 2<sup>nd</sup> degré. À la rentrée 2017, l'immatriculation avec le nouvel INE de l'ensemble des élèves relevant des collèges et lycées de l'Éducation nationale a pu être engagée. Dès 2018, une couverture quasi-exhaustive du 2<sup>nd</sup> degré (hors établissements médico-sociaux) devrait ainsi être atteinte avec l'intégration progressive des apprentis, des élèves de l'enseignement agricole et des élèves de l'enseignement supérieur. Sur cette base, des appariements avec les données relatives aux résultats des examens devraient pouvoir être opérés chaque année. Des trajectoires d'élèves, comprenant les parcours scolaires, l'orientation et la réussite aux examens, devraient ainsi pouvoir être suivies. Ce dispositif devrait également permettre de mieux mesurer et d'analyser les processus de sortie sans diplôme du système éducatif.

Par ailleurs, le dispositif d'observation de suivi des enquêtes permettant l'observation de l'insertion professionnelle à court terme des lycéens en formation professionnelle et des apprentis (IVA et IPA) évolue progressivement vers une collecte multimodale, par Internet notamment, pour améliorer les taux

de réponse. Des informations ont par ailleurs été mises à disposition des familles sur les taux d'insertion dans l'emploi dans différentes spécialités.

Sur les personnels de l'Éducation nationale, une refonte des systèmes d'information a été menée en 2017 ; elle devrait faciliter l'observation des parcours des enseignants, avec la constitution d'un panel de longue durée.

La commission a ensuite examiné l'état des statistiques sur le sujet des **personnes handicapées et des personnes âgées dépendantes**, ainsi que les perspectives à venir.

Une **première intervention de la Drees** a dressé un panorama des enquêtes existantes. Deux enquêtes régulières depuis les années 1980 auprès des établissements médico-sociaux pour personnes handicapées (ES-Handicap) et pour personnes âgées (EHPA). Depuis 2011, des remontées, depuis les sources administratives, de données individuelles sur les bénéficiaires de l'APA et de l'ASH sont organisées. Pour le suivi des bénéficiaires de la Prestation de compensation du handicap (PCH), l'enquête PHEDRE (Drees / Irdes) vise à améliorer la compréhension dans la durée de la mise en œuvre des plans d'aide prévus par la prestation. Un protocole complexe repose sur un recueil de données administratives, sur des enquêtes auprès d'un échantillon et sur des appariements. Des données relatives aux bénéficiaires de pensions d'invalidité sont également collectées, au niveau agrégé auprès des caisses de retraite (à travers l'enquête EACR) et au niveau individuel (à travers l'EIR). Par ailleurs, en population générale, le dispositif CARE comporte un volet auprès des ménages ordinaires (collecté par l'Insee) et un volet en institutions (collecté par un prestataire de la Drees). Sur le volet 'ménages', ce dispositif a pu donner lieu à de nombreux appariements, avec les revenus fiscaux et sociaux, les données des caisses de retraite et du SNIIRAM, un suivi de la mortalité et les données des conseils départementaux notamment. Trois appariements ont été prévus sur le volet 'institutions'.

Les évolutions réalisées depuis 2011 se situent autour de quatre axes : les appariements de différentes sources concernant les mêmes individus pour améliorer la qualité des données ; la collecte de données au niveau territorial (régions, départements, communes et intercommunalités selon les sources) ; le développement de la dimension longitudinale (études sur les durées passées en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes – EHPAD, un suivi de la mortalité sur 15 ans dans le cadre de l'enquête CARE, ainsi qu'un projet de panel) ; la diffusion des données à travers le réseau Quetelet, par les licences de droit d'usage et le site data.drees, notamment.

Parmi les projets, ont été décrits l'échantillon national d'études sur l'autonomie et l'hébergement des seniors (ENEAS), l'enquête Autonomie 2021 ainsi qu'un projet de cartographie en cours, en liaison avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Une **deuxième intervention de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)** a porté sur les données collectées par la Caisse dans le cadre de ses missions. La CNSA dispose de remontées directes de données de la part des établissements et services médico-sociaux, des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), des Conseils départementaux, des Conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie et des Agences régionales de santé. Ces remontées s'appuient sur des systèmes d'information plus ou moins sophistiqués.

Dans ce cadre, l'enjeu pour la CNSA serait de permettre la production de nouvelles données, de contribuer à l'harmonisation et à l'inter-opérabilité des systèmes d'informations du champ (en liaison avec les établissements, les services et les associations gestionnaires, ainsi qu'autour de projets tels que la constitution d'un répertoire de l'offre médico-sociale, le développement de dossiers des usagers, etc.) et d'ouvrir les données qu'elle collecte (relatives aux EHPAD notamment). La CNSA pourrait ainsi passer d'une activité de collecte de données à des fins de gestion et de pilotage à une activité de production de données statistiques (potentiellement utilisables par des tiers).

Enfin, une **présentation des premiers résultats du panel des élèves en situation de handicap a été présentée par la Depp**. 12 722 élèves sont aujourd'hui suivis dans le cadre de ce panel, dont 7 053 nés en 2005 et 5 669 nés en 2001. Ont été retenus les élèves ayant fait l'objet d'une enquête famille, afin que leur parcours scolaire puisse être étudié au regard de leurs conditions de vie. Ce système d'observation permet de décrire et d'analyser les parcours des élèves selon le type de déficience, à chaque étape de leur scolarité, depuis l'école maternelle. Des taux de scolarisation ont notamment été présentés selon le type de classe poursuivi et les déficiences dont souffre l'élève.

Le débat a été introduit par une chercheuse de l'Ined qui a soulevé un certain nombre d'enjeux et interrogé les limites et manques du système d'information qui reste, néanmoins très riche. Suite au débat, la commission a voté quatre avis.